



Assemblée générale

Distr. limitée
16 décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 15 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Arménie, Azerbaïdjan, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Djibouti, Équateur, Fidji, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Israël, Kirghizistan, Malawi, Mauritanie, Népal, Nicaragua, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Thaïlande, Turquie et Viet Nam : projet de résolution

2022, Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Afghanistan, Albanie, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Bhoutan, Botswana, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Cuba, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Maldives, Maroc, Mongolie, Norvège, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Singapour, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago et Turkménistan

